

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 25 mars 2021.

Date de la séance : 31 mars 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absent : 2

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Adrienne LIBIOUL procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absent : Mme Nastascia ACCOT - M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/03/31/009**OBJET : Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2021**

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 s'établit à la somme de **5 564 263 €** en section de fonctionnement et **1 748 997,89 €** en section d'investissement.

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<**LES RECETTES****5 564 263 €***Elles comprennent :*

- les atténuations de charges,
- les produits des services,
- le produit des impôts et taxes,
- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits financiers,
- les produits exceptionnels,
- les opérations d'ordre,
- la reprise de résultat 2020.

> Les atténuations de charges Chapitre 013, comptes 6419	15 000 €
---	-----------------

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des traitements indiciaires des agents titulaires de la ville placés en congé longue maladie et/ou longue durée.

Pour rappel, la collectivité est son propre assureur en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et de maternité.

> Les produits des services : Chapitre 70, comptes 70311 à 70876	458 501,79 €
---	---------------------

Sont ici comptabilisés les produits des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire, de l'EMM, des manifestations culturelles et de la crèche (comptes 7062, 7066, 7067) pour un total de : **370 300 €**

Ce chapitre enregistre également les remboursements correspondant aux mises à disposition des agents titulaires auprès d'associations ou d'organismes indépendants (CCAS, OHLC, mutualisation de services avec la Métropole...). Comptes 70841, 70846, 70848 et 70876 - Total : **83 800 €**

Concessions dans le cimetière : prévisions de recettes (comptes 70311) à hauteur de : **4 401,79 €**

> Le produit des impôts et taxes : Chapitre 73, comptes 73111 à 7381	3 397 290 €
---	--------------------

Les bases prévisionnelles 2021 n'ont pas encore été notifiées à la commune par la Direction des Finances Publiques mais le produit fiscal 2021, après revalorisation des taux, devrait être de : **2 858 000 €**

En ce qui concerne les attributions de Clermont Auvergne Métropole :

La Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) est reconduite au niveau des années précédentes : **374 290 €**

Taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 7381) prévision de	145 000 €
FNGIR (compte 73221) :	9 800 €
Droits de place (compte 7336) :	1 200 €
Emplacements publicitaires (compte 73681) :	9 000 €

> Les dotations et participations Chapitre 74, comptes 7411 à 7488	1 051 929 €
---	--------------------

Ces dotations comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ainsi que les diverses compensations des exonérations législatives. Elles devraient correspondre pour 2021 à : **692 394 €**

Autres attributions et participations (Compte 7488) : **256 000 €**
 Il s'agit des sommes à percevoir de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et des conventions d'objectifs et de financement des prestations (crèche et accueil de loisirs).

Des crédits sont également à inscrire sur ce chapitre au titre de différentes subventions et compensations (dont la compensation de TH : 73 000 €) : **103 535 €**

> Les produits de gestion courante Chapitre 75, comptes 752	61 000 €
--	-----------------

Ils correspondent aux revenus des immeubles communaux et à l'encaissement du produit des locations des salles communales.

> Produits financiers Chapitre 76, compte 76232	35 062 €
--	-----------------

Cette prévision porte sur le remboursement par Clermont Métropole d'une partie des intérêts des emprunts correspondant aux transferts de compétences.

> Les produits exceptionnels Chapitre 77, compte 7788	18 500 €
--	-----------------

Ce compte enregistre les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année (remboursements partiels de sinistres...). Il est proposé d'inscrire sur le compte 7788 (Produits exceptionnels : assurances ...) un crédit de **18 500 €**.

> Opération d'ordre de transfert entre sections Chapitre 042, comptes 7768 & 777	111 984 €
---	------------------

En recette d'ordre, il convient de prévoir **9 890 €** (compte 777) pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement (chaudière de la salle polyvalente dans les années 2000, participations des aménageurs pour la ZPH...).

La neutralisation des amortissements de l'Attribution de Compensation en Investissement implique pour sa part l'inscription d'une recette de **102 094 €** sur le compte 7768 (la dépense correspondante se situant en dotation aux amortissements dans le chapitre 042)

> Résultat reporté (R002) : 414 996.21 €

Enfin, la reprise du résultat de l'année 2020 permet l'inscription d'une somme de **414 996.21 € (R002)**.

LES DEPENSES 5 564 263 €

Elles comprennent :

- les charges à caractère général,
- les charges de personnel,
- les atténuations de produits,
- les autres charges de gestion courante,
- les charges financières,
- les charges exceptionnelles,
- le virement à la section d'investissement,
- la dotation aux amortissements,

> Les charges à caractère général : 1 350 100 €
 Chapitre 11, comptes 60611 à 637

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements.

Ces dépenses incluent notamment :

- les dépenses d'énergie, de fournitures, de petits équipements....,	309 700 €
- les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...)	132 950 €
- les produits d'entretien	17 090 €
- les locations	22 729 €
- les entretiens de terrain, des bâtiments, des matériels et de la voirie	85 400 €
- l'entretien des bois et forêts (élagage, taille de haies...)	14 000 €
- la maintenance	58 850 €
- les primes d'assurance,	15 131 €
- la documentation générale, les imprimés, la formation	13 050 €
- les crédits destinés aux dépenses « fêtes et cérémonies » (cachets des artistes, programmation culturelle...)	77 450 €
- les frais de publication et d'insertion	16 020 €

Le compte 611 est un poste spécifique. Il enregistre en effet un grand nombre de dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de service (gestion de la crèche, analyses réglementaires du restaurant scolaire, l'entretien ménager de l'ECP...). Le budget primitif propose ici des crédits à hauteur de **425 000 €**

> Les charges de personnel : 2 396 315 €
 Chapitre 12, comptes 6331 à 6488

Les propositions sont établies en prenant en compte :

- l'application du ratio Glissement Vieillesse Technicité (2,3%),
- la hausse des cotisations CSG, CNRACL.....

- la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), du régime indemnitaire (RIFSEEP), de la participation à la complémentaire santé des agents communaux.
- La cotisation CNAS : 14 600 €.

Ces propositions incluent des crédits pour la rémunération d'agents non titulaires, dans le cadre des remplacements indispensables tout au long de l'année pour la continuité du service public.

Le chapitre enregistre également les frais d'assurance statutaire obligatoire (38 000 €).

> Les atténuations de produits : Chapitres 014, comptes 7391172 à 739223	385 390 €
---	------------------

La commune, du fait du taux de logement sociaux dont elle dispose, est exonérée des pénalités prévues au titre de l'art. 55 de la loi SRU.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement :

- du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : **5 000 €**
- de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (compte 739211) : **365 390 €**
- du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : **15 000 €**

> Les autres charges de gestion courante : Chapitre 65, comptes 6531 à 65888	422 300 €
---	------------------

Ce chapitre comprend entre autres :

- les dépenses relatives aux fonctions électives (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraite, formation...). Comptes 6531 à 65372 : **112 400 €**
- les participations de la ville au syndicat de Chadieu et à l'EPF SMAF.
Compte 65548 : **33 300 €**
- la participation au SIEG au titre de l'entretien de l'éclairage public (pour la part restée communale). Compte 657358 : **32 000 €**
- les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé, le dispositif d'incitation à l'achat de vélos électriques ainsi qu'au ravalement des façades en centre bourg et enfin la participation communale pour aider les commerçants Cendrioux.
Compte 6574 : **77 000 €**

L'enveloppe de **166 000 €** allouée au CCAS et au RAM permettra d'assurer la participation aux dépenses de fonctionnement du CCAS.

> Les charges financières : Chapitre 66, comptes 66111,66112 & 6688	61 770 €
--	-----------------

Il s'agit des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité ainsi que des participations dues à l'EPF-SMAF. Figurent également dans ce chapitre les intérêts courus non échus (ICNE).

> Les charges exceptionnelles : **1 930 €**
Chapitre 67, comptes 6718 & 673

La somme de 930 € est inscrite pour permettre le remboursement des locations de salles annulées suite aux mesures de confinement et de fermeture de tous les bâtiments communaux accueillant du public.
1 000 € sont également prévus pour l'annulation de titres sur les années antérieures.

> La dotation aux amortissements **537 258 €**
Chapitre 042, compte 6811

Le CGCT impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. L'amortissement vise à constater la perte de la valeur des biens et à dégager des ressources nécessaires à leur remplacement. Il constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. Pour l'année 2021, le montant de cette dotation sera proposé à hauteur de **537 258 €** (cette somme se retrouvera en recettes d'investissement pour un montant équivalent).

> Virement à la section d'investissement : **409 200 €**
Chapitre 023

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<

LES RECETTES **1 748 997,89 €**

Elles seront cette année réparties en 10 rubriques :

- les subventions d'investissement,
- les dotations et fonds divers,
- les autres immobilisations financières,
- le virement de la section de fonctionnement,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections,
- le solde d'exécution reporté.

> Subventions d'investissement : **109 568 €**
Chapitre 13, compte 1311

Ces crédits correspondent au versement du FEDER 2019, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la mise en place des classes numériques dans les 2 groupes scolaires

> Les dotations et fonds propres : **147 000 €**
Chapitre 10, comptes 10222 & 10226

Il s'agit du produit de la taxe d'aménagement (ex TLE) pour **40 000 €** et du fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses de l'année 2020 pour **107 000 €**.

> Autres immobilisations financières Chapitre 27, compte 276351	190 065 €
--	------------------

Cette recette correspond à la part du capital de l'emprunt prise en charge par Clermont Auvergne Métropole suite aux transferts de compétence.

> Virement de la section de fonctionnement : Chapitre 021	409 200 €
--	------------------

> Opérations d'ordre de transfert entre sections : Chapitre 040, comptes 2802 à 28188	537 258 €
--	------------------

> Solde d'exécution reporté (R001) :	355 906,89 €
--	---------------------

Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement nécessite l'inscription d'une recette supplémentaire de **355 906.89 €**.

LES DEPENSES **1 748 997,89 €**

9 rubriques principales :

- les immobilisations incorporelles,
- les subventions d'équipement versées,
- les immobilisations corporelles,
- les remboursements du capital de la dette,
- les autres immobilisations financières,
- les opérations d'ordre transfert entre sections,
- les restes à réaliser 2020.

> Les immobilisations incorporelles Chapitre 20, compte 2051	8 220,09 €
---	-------------------

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre les crédits nécessaires à l'acquisition de plusieurs logiciels et licences pour les services communaux et les groupes scolaires.

> Subventions d'équipement versées Chapitre 204	197 194 €
--	------------------

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au versement à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Investissement (Compte 2046) : **102 094 €**

95 100 € sont également à inscrire au titre de la participation du SIEG dans le cadre des illuminations de Noël 2020-2021, les travaux d'éclairage public pour le terrain d'honneur et la réalisation de l'éclairage du court de tennis extérieur.

> Les immobilisations corporelles
Chapitre 21,**882 300 €**

Il vous est notamment proposé de prévoir les enveloppes de crédits suivantes :

- ✓ 40 000 € pour la plantation d'arbres sur le domaine communal ainsi que l'aménagement du patio des Justes (compte 2121),
- ✓ 3 000 € pour différents branchements (électricité, eau...) compte 2128,
- ✓ 75 000 € pour la rénovation et la mise en valeur de l'église,

Plusieurs sommes sont à inscrire sur le compte 2135 :

- ✓ 319 250 € pour la réalisation de la reconfiguration du Pôle restauration scolaire/périscolaire Henri Barbusse. Cette prévision de dépenses se décompose ainsi :
 - 15 000€ pour la maîtrise d'œuvre : mission programmiste (tranche conditionnelle),
 - 91 700 € pour permettre de régler les honoraires d'architectes non retenus
 - 150 000 € pour le règlement de la maîtrise d'œuvre,
 - 10 000 € pour 2 études (géotechnique et structure) ainsi que le règlement du coordinateur SPS et du contrôleur technique,
 - 2 200 € pour les annonces correspondantes
 - 50 350 € pour effectuer le règlement des premiers travaux.
- ✓ 70 000 € pour les travaux permettant d'obtenir un classement de niveau 4 au complexe sportif pour la section football
- ✓ 20 000 € pour la mission programmiste de la salle polyvalente,
- ✓ 50 000 € pour les travaux de mise aux normes (ADAP/ERP),
- ✓ 60 000 € pour la réfection de la toiture du groupe scolaire Louis Aragon.
- ✓ 27 500 € pour le mobilier urbain et la fontaine de la rue du Moulin (compte 2152),
- ✓ 1 000 € pour le renouvellement de l'outillage des services techniques (compte 2158),
- ✓ 30 000 € pour l'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale (compte 2182),
- ✓ 50 750 € pour l'équipement informatique des services communaux afin de permettre le télétravail d'agents communaux et continuer l'équipement des groupes scolaires dans le cadre du projet Ecole Numérique (compte 2183),
- ✓ 15 100 € pour le mobilier nécessaire dans les groupes scolaires, salles associatives... (compte 2184),
- ✓ La prévision de dépenses sur le compte 2188 s'élève à 120 700 € et se décompose en partie ainsi :
 - ✓ 40 000 € pour l'acquisition de Body boomer sur la coulée verte,
 - ✓ 16 500 € pour des alarmes prévues dans différents bâtiments communaux,
 - ✓ 7 500 € pour la mise en service d'un firewall/switch/wifi à la mairie et l'école de musique,
 - ✓ 5 500 € pour les luminaires de la halle tennistique et 18 000 € pour les salles de classes,
 - ✓ 9 600 € pour l'acquisition de stores destinés à l'école maternelle H Barbusse,
 - ✓ 7 000 € pour le renouvellement du matériel de cuisine,
 - ✓ 16 600 € pour différentes acquisitions (dont vidéoprojecteurs, ondulateur, frigo, barrières extérieures, jeux à ressorts...).

> Les remboursements d'emprunts et de dettes : 513 525 €
Chapitres 16 & 27

Ils se décomposent ainsi :

- Remboursement du capital des emprunts communaux : 432 525 €
- Dette SMAF (compte 27638): 81 000 €

> Opération d'ordre de section à section 111 984 €
Chapitre 040, comptes 13913 à 198

Ces dépenses correspondent pour **9 890 €** à l'amortissement de subventions perçues il y a plusieurs années pour différents équipements (conforme aux recettes de fonctionnement) et à la neutralisation de l'amortissement de l'A.C.I pour **102 094 €**.

> Restes à réaliser 2020 : 35 774,80 €

La commission « finances-budget » du mardi 23 mars, ayant émis un avis favorable sur cette question, les conseillers sont invités à bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2021 dont les balances générales seront annexées à la présente.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE

Mme Margaux FOURTIN - MM. Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 7 avril 2021.
Reçu en préfecture le 7 avril 2021

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.